



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
CALVISSON DU 28 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-huit janvier à 20H30, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la LOI, dans la salle du foyer communal sous la Présidence de Monsieur André SAUZEDE.

Date de convocation : 22 janvier 2021

Date d'affichage de la convocation : 22 janvier 2021

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 26

Nombre de procurations : 2

Nombre de voix : 28

Etaient présents : M. André Sauzède, Mme Véronique Martin, M. Jean-Claude Mercier, Mme Christiane Exbrayat, M. Alex Dumas, M. Grégory Théron, Mme Martine Villeneuve, M. Alain Héraud, Mme Patricia Escario, Mme Laurence Court, M. Jean-Christophe Morandini, Mme Janet Zaragoza, Mme Béatrice Leccia, Mme Marie-Claire Balsan, Mme Corine Bonfanti, M. Franck Flament, Mme Coralie Chagneau, M. Philippe Renier, Mme Clémentine Bouvier, M. Yves Rimey, M. Grégory Fernandez, Mme Françoise Panafieu, M. Dominique Devogelaere, Mme Delphine Plovier, M. Julien Baroni, Mme Jennifer Euzet.

Absents excusés :

M. Frédéric Brauge

M. Maxime Clerc a donné procuration à Mme Véronique Martin

M. Ange Monroig a donné procuration à Mme Corine Bonfanti

Secrétaire de séance : Mme Françoise Panafieu

DEL2021_007 Cimetière - Protocole d'accord transactionnel à l'amiable

Monsieur le maire rappelle la délibération en date du 14 décembre dernier par laquelle le conseil se prononçait favorablement à la modification du règlement intérieur du cimetière pour autoriser les exhumations sans délai. Le règlement stipulait alors un délai de 5 ans.

Il rappelle que la modification du règlement permettait de régler un litige avec la famille d'un défunt inhumé au mois de mars, pour lequel la famille a demandé le changement du cercueil détérioré par de l'eau présente dans la cuve, mettant en cause la responsabilité de la commune.

Afin de mettre fin au litige, il est proposé à l'assemblée le protocole d'accord transactionnel à l'amiable présenté en annexe n°4.

Le conseil municipal après avoir délibéré, décide:

- D'adopter le protocole d'accord transactionnel présenté en annexe,
- D'autoriser monsieur le maire à signer ce protocole et tous les documents se rapportant à ce dossier.

Vote :

Présents	26
Procurations	02
Nombre de voix	28
Pour	28
Contre	00
Blancs	00

Lu et approuvé, ont signé le maire et les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre.

Le maire,
André SAUZEDE

